Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260417-14042026_8-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 14 avril 2026

Le mardi quatorze avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Martine BARBÉ, Mme Valérie BRIEUC, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Francis LORCY, Mme Nathalie MAUDEZ, M. Pascal MIRIEL, Mme Alicia PILORGET, Mme Sohie VILSALMON.

Absents : M. Florian GAULTIER (pouvoir à M. Ronan KERRIEN), M. Nicolas MAGNAN (pouvoir à M. Pierre RAMARÉ), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL)

M. Quentin RENAULT préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

14/04/26 – 8 – Organisation municipale – Désignation de délégués au sein des organismes extérieurs

VU l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de ne pas recourir au bulletin secret pour la désignation des représentants du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs et se prononce pour un vote à main levée.

- **DÉSIGNE** les représentants du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260417-14042026_8-DE

- **Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) :**
  - Titulaire : Pierre RAMARÉ
  - Suppléant : Patrice HIREL

- **Comité National d'Action Sociale (CNAS) :**
  - Titulaire (élue) : Christelle HAGET,
  - Titulaire (agent) : Adeline GENEVÉE

- **Correspondant Défense :**
  - Titulaire : Laurent COTTAIN

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 15/04/2026

Le Maire, M. ***Quentin RENAULT***

MAIRIE DE BROONS (Côtes d'Armor)